

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 30/09/25

ID : 074-217400795-20250925-2025_024_DE-DE

Séance du jeudi 25 septembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le jeudi 18 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h07, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 3 pouvoirs

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; DA RUGNA Roselyne ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ;
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (3) : Mme CORBINEAU Elodie donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. BIBOLLET Maxime donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

M. LAMBERSSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N°2025-024	SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS
------------------------------------	--

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade possible pour un agent de la collectivité suite à la réussite à l'examen professionnel, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du Comité Technique du 18 novembre 2021,

DECIDE

- D'ADOPTER la proposition du Maire,
- DE MODIFIER comme suit le tableau des emplois :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 30/09/25

ID : 074-217400795-20250925-2025_024_DE-DE

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>				
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	2	TC
Adjoint administratif territorial	C	1	0	TC

- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux